

Modalités de visite



- ▶ Votre famille et vos amis sont les bienvenus pour vous assister pendant votre séjour, dans un cadre compatible avec la continuité des soins.
- ▶ Les visites sont autorisées aux horaires définis sur la fiche du service (En règle générale, les visites ne sont autorisées que l'après-midi). Pour le respect du repos des patients, il est préférable de limiter le nombre de visiteurs à deux par patient.
- ▶ Dans le cas particulier d'une mesure d'isolement, les visites seront limitées et définies par le responsable du service.
- ▶ Il est rappelé que pour des raisons de sécurité, la présence des enfants de moins de 15 ans n'est pas autorisée.
- ▶ Des dérogations peuvent être accordées dans le cas de situations particulières par le responsable du service.

